

ANNEXE 7 de la politique de communication et de gestion des situations d'urgence

Consignes pour les parents lors des situations d'urgence

Tous les parents

Les parents ont la responsabilité d'aviser le CPE lors de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone (personnel et au travail), de personnes à rejoindre en cas d'urgence et leurs coordonnées.

Le maintien à jour des coordonnées est essentiel pour assurer un suivi efficace pour la santé et la sécurité des enfants au CPE. Nous devons pouvoir rejoindre **en tout temps** une personne responsable de l'enfant entre autres en cas d'évacuation du CPE ou d'accident et d'hospitalisation d'un enfant.

Les parents qui sont dans le cégep

Les parents qui travaillent ou étudient au cégep doivent aussi :

- ✓ fournir au CPE leur horaire de cours (si applicable) et ce à chaque session
- ✓ en cas d'évacuation, venir nous rejoindre à l'ancienne école St-Fidèle (en biais avec le cégep sur la 12^e rue) ou au centre Ferland (s'il y a lieu).
- ✓ en cas de panne d'électricité au cégep, venir au CPE une heure après le début de la panne pour voir si le CPE ferme ou non (dans le cas où le CPE ferme, les parents repartiront avec leurs enfants)